

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Congrès Eucharistique (19-23 juin 1912)

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1912, tome 14, p. 193-205

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Un Congrès Eucharistique

(19-23 juin 1912).

Vienne, la *cit  sainte* du Dauphin , vient de revivre quelques-unes des heures les plus glorieuses de son pass .

Pour comm morer dignement le VI^e Centenaire du Concile Œcum nique de Vienne (1311-1312), qui  tendit   l'Eglise universelle la f te du Corps du Seigneur, elle a voulu rendre en un congr s des honneurs exceptionnels au Dieu-Hostie qui rayonne, sous les humbles apparences eucharistiques, dans son antique blason. En cette circonstance, elle a voulu oser plus qu'elle ne semblait pouvoir ; mais gr ce aux encouragements du premier Pasteur du Dioc se,   l'active impulsion de M. le Cur  de Saint-Maurice et des promoteurs du congr s, au concours des pr tres et des fid les de la ville, aux pri res de tous enfin, l' v nement a prouv  que Vienne avait pu tout ce qu'elle avait os .

Pendant quatre jours, la cath drale Saint-Maurice, en d pit de ses proportions immenses, a paru trop  troite pour contenir les fid les accourus   la suite de leurs Pasteurs. Pendant quatre jours, elle fut, comme au moyen- ge, la maison commune o  toutes les classes se confondaient en un m me  lan d'amour *pro aris et focis*. On se serait cru ramen  de six cents ans en arri re,   cette  poque qui marque l'apog e de l'histoire de Vienne, o  l'Eglise universelle tenait ses assises sous la pr sidence du Pontife romain.

C'est le souvenir qu'a si heureusement rappel  M. le Chanoine Bourban dont nous avons la bonne fortune de reproduire le tr s int ressant travail. ⁽¹⁾

⁽¹⁾ De la Semaine religieuse de Grenoble, Nos 49 et 50.

**Discours de M. Bourban,
Chanoine de St-Maurice-en-Valais.**

Mes Très Chers Frères,

Profondément touché et ému de l'honneur qui m'échoit de vous adresser la parole en une circonstance aussi solennelle que celle du sixième centenaire du Concile Œcuménique de Vienne, j'ai hâte de vous dire, pour réclamer votre indulgence, que je suis, par une naissance spirituelle, un peu de votre famille, un fils des grandes gloires religieuses de Vienne.

Lorsqu'un choc épouvantable jetait sous les pieds des peuples barbares accourus du nord de l'Europe, toute la puissance de l'Empire romain, votre illustre cité tomba entre les mains des Burgondes, nos pères, qui n'étaient pas des barbares comme les autres, mais les alliés, puis les vainqueurs des Romains. Votre ville devint la capitale du nouveau et puissant royaume des Burgondes.

Votre grand archevêque saint Avit, illustre parmi les sénateurs romains, dominait sur toute la Gaule par le prestige de la naissance, de l'éloquence, du sacerdoce et de la sainteté.

Il a gagné le jeune roi Sigismond à la foi catholique et, par son zèle apostolique, il négocie, sous les influences de la grâce et à l'aide de la douce sainte burgonde Clotilde, la conversion du roi des Francs ; si bien qu'il pourra écrire à Clovis : « Votre Foi, c'est notre victoire » (1).

C'est alors, en 515, que l'archevêque saint Avit amène dans les gorges du Rhône, au pied des Alpes, le jeune Roi, les évêques et les comtes du royaume. Et sur la terre qui a bu le sang de saint Maurice et des soldats de sa légion, et dont l'histoire est retracée dans de riches tapisseries sur le pourtour du chœur de votre cathédrale,

(1) *Œuvres complètes de saint Avit*, par Ulysse Chevalier, p. 191.

le roi Sigismond ⁽¹⁾ fonde, aux frais du domaine royal, la plus belle institution de prières connue dans le monde, le chant perpétuel, la *Laus perennis*.

Continuateur de cette œuvre que les révolutions ont diminuée, mais non anéantie, fils de vos gloires religieuses, appelé par un confrère, notre cher chanoine Serlin, votre vénéré archiprêtre de Saint-Maurice, qui est l'âme de l'histoire religieuse de *Vienne la Sainte*, je viens vous parler d'une autre gloire de Vienne, de l'institution de la fête du Très Saint Sacrement, rendue ici, par le Concile Œcuménique dont nous célébrons le sixième centenaire, obligatoire pour le monde catholique tout entier.

Mais, ne cherchez pas dans ma parole les ondes de notre Rhône où se sont mirés les riches bijoux de Genève et les chatoiements des soies de Lyon, vous n'y trouverez que le son agreste des ondes du Rhône qui ont roulé en cascade dans la vallée, traversé les campagnes et le champ de nos Martyrs thébéens.

La Fête du Très Saint Sacrement, la Fête-Dieu, n'a pas été créée d'un jour. Elle a été préparée et construite comme une maison d'or pour son Roi et son peuple, et c'est Vienne qui y a mis le faîte et le couronnement.

I.

LES PRÉPARATIONS DE LA FÊTE DU TRÈS SAINT SACREMENT, DE LA FÊTE-DIEU

Lorsque les architectes du moyen-âge élevaient sur les collines des tours, des châteaux, des forteresses qui devaient défier les ennemis et les siècles, ils leur donnaient un rocher pour base. Il en sera de même pour la Fête du Très Saint Sacrement. La base sur laquelle elle s'élèvera sera une base inébranlable, une base divine, la vérité dogmatique de l'Eucharistie : l'enseignement que Notre-Seigneur nous a donné dans la promesse de ce

(1) S. Sigismond, roi de Bourgogne en 515 ; fonde l'institution de la *Laus perennis*, du chant perpétuel à Agaune en 515. Il est mis à mort à *Calumella*, plus tard S. Sigismond, France, en 524.

sacrement ; l'institution de l'adorable Sacrement et sa continuation par le Sacerdoce.

C'est avec cet enseignement que le Christianisme a passé à travers les siècles, adorant Jésus-Eucharistie, et se nourrissant de son Corps et de son Sang, et lui bâtissant au moyen âge ces immenses cathédrales qui restent l'admiration des siècles.

Les révélations particulières seront simplement l'occasion de l'Institution de la Fête du Très Saint Sacrement.

Nous sommes au XIII^e siècle. Près de Liège, en Belgique, dans la direction d'un de ces hôpitaux qui étaient la solution chrétienne d'un des grands côtés de la question sociale, nous trouvons une humble prieure augustine, Julienne du Mont Cornillon ⁽¹⁾, soignant les pauvres et les malades et lisant les *Pères de l'Eglise*. Par des révélations plusieurs fois renouvelées, Dieu l'a choisie pour promouvoir l'institution d'une fête en l'honneur du Saint Sacrement.

Se défiant d'elle-même, elle soumet ses révélations à un saint prêtre, originaire des bords du lac Léman, à Jean de Lausanne ⁽²⁾, chanoine augustin de Saint Martin de Liège. L'affaire est portée devant une commission de théologiens parmi lesquels siège une de vos gloires scientifiques du diocèse de Vienne, Hugues de Saint-Cher, qui a été professeur de droit à l'Université de Paris, puis Provincial des Dominicains et Cardinal de Sainte-Sabine.

A Liège, trois hommes délibérèrent sur l'institution de la Fête du Saint-Sacrement : Robert, évêque du diocèse de Liège ; Jacques Pantaléon, fils d'un cordonnier de Troyes, archidiacre de Liège, vicaire général, et votre compatriote Hugues de Saint-Cher.

La mort vint surprendre l'évêque de Liège. Et à peine les chanoines de Saint-Martin de Liège ont-ils célébré la fête, en 1247, que l'opposition s'affirme dans divers milieux ; mais Hugues de Saint-Cher, devenu cardinal et

(1) *Acta SS.* 5 avril, tome 10.

(2) *Acta SS.* 5 avril.

légal du Pape en Allemagne, célèbre solennellement la fête à Liège, en 1252, et ordonne aux évêques de sa légation de la faire chaque année ⁽¹⁾.

D'autre part, l'Archidiacre de Liège, après avoir été évêque de Verdun et patriarche de Jérusalem, était devenu Pape sous le nom d'Urbain IV, en 1261. Le nouveau Pape voulait donner au monde catholique tout entier la Fête du Saint Sacrement.

Pour en composer l'office, le Ciel lui avait envoyé un ange, docteur et poète, saint Thomas d'Aquin ⁽²⁾.

Expliquant les délicieuses figures et les touchantes promesses réalisées dans cet adorable Sacrement où Dieu est lui-même la nourriture de sa créature, saint Thomas d'Aquin chante l'Eucharistie avec une harmonie que la terre n'a pas encore entendue, et avec une décision dogmatique qu'aucun docteur n'a encore pu atteindre.

Aussi, à peine a-t-il posé son manuscrit en offrande sur l'autel, qu'il entend de Jésus-Christ ces mots : « *Bene scripsisti de me, Thoma !* » Tu as bien écrit de moi, Thomas.

Urbain IV, émerveillé, prépare la bulle « *Transitans* » ⁽³⁾ par laquelle il va donner au monde entier la Fête du Saint Sacrement. De Viterbe, il envoie dans un cahier de quatre feuilles, un *quaternum*, l'office composé par S. Thomas, à la pieuse recluse de la cellule adossée à l'église de Saint-Martin de Liège, à la B. Eve, la confidente survivante et la collaboratrice de la B. Julienne du Mont Cornillon. Urbain IV avait été son directeur spirituel.

L'âme de la sainte recluse peut se dilater dans la jubilation, car la Fête du Très Saint Sacrement va sortir de Liège pour se répandre à travers tout le monde catholique. La lettre est du 8 septembre 1264 ⁽⁴⁾. Mais le 2 octobre, le Pape mourrait avant que sa bulle, que Clément V fera sienne, eût été suffisamment promulguée.

(1) Sa lettre circulaire, Acta S. S. tome 10, p. 461.

(2) *Alexander Natalis, Historia eccles.* tome VII, p. 392.

(3) *Concilia ed. reg.* tome 28, p. 484. — *Bullarium romanum*, tome I., p. 94.

(4) *Concilia*, *ibid.*

L'œuvre de la fête du Saint Sacrement restait inachevée. C'est au Concile œcuménique de Vienne qu'était réservé l'honneur de mettre le faîte et le couronnement à cette maison d'or construite pour son Dieu et son peuple.

II

LA FÊTE-DIEU ÉTENDUE AU MONDE CATHOLIQUE PAR LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE VIENNE.

Le monde ne connaît guère le Concile œcuménique de Vienne que par la question retentissante de la suppression de l'ordre des Templiers.

L'Eglise s'incline en passant devant cet acte de suprême autorité du Souverain Pontife ; mais elle continue, jusqu'à nos jours, à gouverner avec des lois qui ont été données dans ce concile de Vienne. Ces lois forment un code authentique divisé en cinq livres sous le nom de *Clémentines*.

C'est de là que j'extrais le document légal sur la Fête-Dieu, rendue obligatoire pour le monde entier.

Clément V au Concile de Vienne ⁽¹⁾.

C'est un devoir pour nous de louer le Seigneur dans ses saints ; mais il y a pour nos cœurs un devoir plus noble encore, plus juste et plus salutaire, c'est celui de célébrer la mémoire du Corps de Notre-Seigneur, qui en nourrit tous les jours notre âme, et de lui offrir nos actions de grâces et nos louanges par une fête toute spéciale.

Mû par cette considération et du conseil de nos frères, nous ordonnons d'observer strictement la constitution donnée sur ce sujet par notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Urbain IV, et dont nous reproduisons ici le texte :

« Urbain, Evêque serviteur des serviteurs de Dieu, aux mémorables frères les Patriarches, les Archevêques, les Evêques et les autres Prélats des Eglises, etc.

Devant quitter ce monde pour aller à son Père, Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur, au moment de sa passion, après avoir célébré la cène, institua, en mémoire de sa mort, le sublime

(1) *Corpus juris ecclesiastici*, Les Clémentines, livre III, titre XVI.

et magnifique sacrement de son Corps et de son Sang, nous donnant son Corps en nourriture et son Sang en breuvage. Car chaque fois que nous mangeons ce pain et que nous buvons ce calice, nous annonçons la mort de Notre-Seigneur. En effet, dans l'institution de ce sacrement, il dit lui-même à ses Apôtres : « FAITES CECI EN MÉMOIRE DE MOI ». Et cela pour que ce sublime et adorable sacrement nous fût le principal et l'insigne monument de PERPÉTUELLE MÉMOIRE de cet amour incomparable dont il nous a aimés. — MÉMORIAL, dis-je, mais admirable et étonnant, délectable, suave, éminemment protecteur, précieux au-dessus de toutes choses. En lui, toutes les figures sont renouvelées et les choses les plus admirables, transformées ; en lui, il y a le charme le plus délicieux, la suavité de toute saveur, et nous y dégustons la douceur même de Notre-Seigneur.

C'est aussi le mémorial le plus doux, le mémorial le plus salutaire. En lui, nous célébrons la grâce du bienfait de notre rédemption ; par lui, nous sommes éloignés du mal, fortifiés dans le bien, et puissamment aidés dans l'augmentation des grâces et la pratique de toutes les vertus. Par lui, nous avançons toujours, grâce à la présence corporelle de Notre-Seigneur.

Lorsque nous célébrons la mémoire, l'anniversaire des grands événements, nous les embrassons de notre imagination et de notre enthousiasme ; mais, malgré cela, nous n'arrivons jamais à avoir ces événements réellement vivants au milieu de nous.

Par contre, dans cette commémoration sacramentelle, Jésus-Christ est réellement présent au milieu de nous, non avec la même forme que dans sa vie mortelle, mais avec sa propre et même substance. Lorsqu'il allait monter au ciel, il dit à ses apôtres et à leurs successeurs : « VOICI QUE JE SUIS AVEC VOUS, TOUS LES JOURS JUSQU'À LA CONSOMMATION DES SIÈCLES. » Ainsi, par une affectueuse promesse, il les consolait et les fortifiait en leur promettant de rester au milieu d'eux et d'y être même par sa présence corporelle.

O sublime et inoubliable souvenir de l'institution de l'Eucharistie ! Il nous rappelle que dans cette institution, notre mort a été détruite, notre condamnation anéantie, et que le bois plein de vie attaché au bois de la croix, nous a apporté sur ses branches le fruit de notre salut.

Il y a là un anniversaire, une commémoration glorieuse qui remplit le cœur des fidèles d'une joie salutaire ; et en même temps qu'elle verse dans nos âmes l'exubérance de la joie, elle donne à nos yeux les larmes de la dévotion. — Nous sommes

transportés de joie en voyant que les chaînes de notre esclavage sont brisées, et en nous rappelant la passion de Notre-Seigneur par qui nous avons été sauvés, nous ne pouvons retenir nos larmes.

Dans cette très sainte commémoration de l'Eucharistie, il y a, à la fois, ce qui ne se rencontre pas ailleurs : la jubilation du cœur et les larmes. En la célébrant, nous nous réjouissons en pleurant, et nous pleurons avec des larmes qui sont des délices ; car pendant que le cœur nage dans la jubilation, il verse goutte à goutte dans nos yeux des larmes d'une suave douceur.

O immensité de l'amour divin, ô surabondance de la tendresse, ô affluence de la largesse divine !

Le Seigneur déjà nous avait donné toutes les choses visibles qu'il a placées sous nos pieds ; et sur toutes les créatures, il nous a octroyé un royal domaine. Il a ennobli et fait grandir la dignité de l'homme, en lui choisissant des ministres parmi les esprits évangéliques. Les anges, sont, en effet, les administrateurs destinés au service de ceux qui travaillent à conquérir l'héritage du salut.

Et comme sa munificence avait été déjà si généreuse à notre égard, voulant encore, par une spéciale libéralité, nous témoigner son exubérante charité, il s'est montré lui-même à nous ; et surpassant enfin tout ce que nous pouvons imaginer de plénitude, de largesse, de mesure d'affection, il s'est donné lui-même pour être notre nourriture.

O libéralité unique et admirable, où le donateur est confondu avec ce qui est donné, et où ce qui est donné est le même que le donateur !

Peut-on imaginer une largesse plus généreuse que celle de se donner soi-même !

Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est donné à nous pour être notre nourriture afin que l'homme, tombé par la mort, fût ramené à la vie par cette nourriture. — L'homme est tombé par le fruit empoisonné de l'arbre de la désobéissance, il est relevé en mangeant le fruit de cet arbre de vie. Dans celui-là a été suspendu notre chair pour la mort ; dans celui-ci pend le fruit qui nous donne la vie. En mangeant de celui-là, nous avons fait en nous une lésion mortelle ; en mangeant de celui-ci, nous avons retrouvé la santé.

La bouche nous a empoisonnés, la bouche nous a guéris !

Considère que de là où est partie la blessure, il nous est

arrivé le remède; de là où est partie la mort il nous est arrivé la vie.

C'est du fruit du premier arbre qu'il a été dit : DU JOUR OU TU EN AURAS MANGÉ, TU MOURRAS ; et c'est du fruit du second qu'il a été dit, au contraire : QUICONQUE MANGERA DE CE PAIN, VIVRA ÉTERNELLEMENT.

Ce dernier est une nourriture qui rassasie pleinement, qui nourrit véritablement, qui engraisse délicieusement, non le corps, mais le cœur ; non la chair, mais l'âme ; non le ventre, mais l'esprit.

A l'homme qui avait besoin d'une nourriture spirituelle, le Sauveur miséricordieux, dans sa divine sagesse, a fourni un aliment plus salubre que tous les aliments de ce monde. Lui, le Verbe éternel fait chair, s'est donné en nourriture à la créature raisonnable, et l'homme a ainsi mangé le pain des anges.

C'est pourquoi le Sauveur a dit : MA CHAIR EST VRAIMENT UNE NOURRITURE.

Ce pain est pris on nourriture; mais il n'est pas digéré quant à sa substance ; il est mangé sans être changé ; il n'est pas transformé en celui qui le mange ; mais si celui-ci s'en approche dignement, il arrivera à ressembler à celui qu'il a reçu.

O le plus excellent des sacrements, recevez nos adorations, notre culte, nos louanges, les chants de notre cœur, notre fidélité et les ineffables souvenirs de notre intelligence.

O mémorial, le plus noble qu'il soit possible d'imaginer, attachez-vous aux fibres les plus intimes de mon cœur ; liez-vous fortement à mon âme ; restez, par ma méditation, dans le plus intime de mon cœur, afin que je célèbre vos louanges sans interruption.

Nous devons, en effet, célébrer constamment la mémoire de ce grand sacrement, afin que, instruits par la foi sur ce grand mystère, nous ayons toujours devant les yeux celui qui nous l'a donné. Car, lorsque les dons et les présents d'un bienfaiteur sont toujours exposés devant nos yeux, sa figure ne sort jamais de notre mémoire.

Lors même que ce mémorial de l'auguste sacrement soit tous les jours célébré à la messe, nous croyons digne et convenable, comme protestation contre la perfidie et les délires insensés des hérétiques, de consacrer, chaque année, UNE FÊTE GRANDIOSE ET SOLENNELLE AU SACREMENT DE L'EUCARISTIE.

Le Jeudi-Saint, jour où le Christ a institué ce sacrement, l'Eglise dans ses cérémonies, partagée par la réconciliation des

pénitents, par la bénédiction du Saint Chrême, par l'accomplissement du commandement du lavement des pieds et d'une foule d'autres choses, ne peut pas donner la part qu'il convient à célébrer l'institution de cet auguste sacrement. Ceci, du reste, l'Eglise le fait déjà pour ses saints. Pendant l'année, elle les a invoqués à la messe, dans les Litanies et en diverses occasions et cependant, elle consacre une fête spéciale pour le jour de leur mort, le jour de leur entrée au ciel. Et pour réparer tout ce qu'il y a pu avoir de manque de piété dans ces invocations et la célébration de ces fêtes, notre sainte Mère l'Eglise nous fixe une fête solennelle, la commémoration de tous les Saints, la Toussaint.

Il y a une raison bien plus grande encore de célébrer ainsi, PAR UNE FÊTE SPÉCIALE, ce grand sacrement du Corps et du Sang de Jésus-Christ, qui est la gloire et la couronne de tous les Saints.

Par là, les fidèles faisant un retour sur leur conscience, trouveront dans une piété plus ardente, l'occasion d'offrir à Notre-Seigneur une réparation pour leur manque de piété et les négligences de tous genres, dont, dans la fragilité humaine, ils se sont rendus coupables pendant l'année envers l'auguste sacrifice de nos Autels.

Lorsque nous n'étions pas encore revêtus de la dignité pontificale, nous avons autrefois appris que Dieu avait révélé à quelques catholiques sa volonté de voir célébrer cette fête par toute l'Eglise.

C'est pourquoi, pour l'affirmation et l'exaltation de la Foi catholique, nous avons jugé digne et raisonnable d'établir en l'honneur du Saint Sacrement, à part le sacrifice que l'Eglise célèbre chaque jour, une FÊTE PLUS SPÉCIALE ET PLUS SOLENNELLE, et nous la fixons au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte.

Que ce jour-là, les foules accourent, la joie dans le cœur, remplissant les églises. Que les peuples et les prêtres mêlent leurs saintes jubulations ; qu'ils se lèvent dans des cantiques de louanges.

Et qu'alors, dans un élan unanime, leurs cœurs, leur enthousiasme, leurs poitrines et leurs lèvres, chantent des hymnes d'une salutaire jubilation. — Que la foie psalmodie, que l'espérance tressaille, que la charité s'exalte dans de saints transports. Que la dévotion applaudisse ; que le cœur des chanteurs jubile, que la pureté soit inondée de joie ; que tous avec une âme enthousiaste et une volonté généreuse, déploient leurs efforts pour célébrer la solennité d'une si grande fête.

Que la sainte ardeur des fidèles les entraîne à ce culte, à cette glorification du Christ, afin que par là et par la pratique des autres vertus, les trésors de leurs mérites grandissent de plus en plus, et que celui qui s'est donné à eux en nourriture sur la terre, se donne comme récompense dans la gloire de l'éternité.

C'est pourquoi, nos très chers Frères dans l'Episcopat, nous vous supplions dans le Seigneur de ne point manquer, à l'avenir, pour la rémission des péchés, de faire célébrer chaque année, pieusement et solennellement, dans toutes les églises des villes et des autres localités des diocèses, le jeudi après l'octave de la Pentecôte, cette fête sublime et grandiose du Saint-Sacrement.

Et par ce document apostolique nous vous l'ordonnons strictement en vertu de la sainte obéissance.

Nous ordonnons que le dimanche qui précède cette fête, vous exhortiez chaleureusement les fidèles par vous-mêmes, ou par vos prêtres, à se préparer, par une bonne confession, par des aumônes, par de ferventes prières et des œuvres de dévotion à recevoir, en ce jour, dignement, Notre-Seigneur, et à acquérir par lui une augmentation des grâces.

Voulant enflammer le cœur des fidèles du désir des bienfaits spirituels dans la célébration d'une fête si solennelle, nous confiant à la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, et appuyé sur l'autorité des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, à tous les fidèles qui se seront confessés avec un vrai repentir, nous remettons des pénitences imposées : pour l'assistance aux Matines de l'Office du S. Sacrement dans une église où il est célébré, cent jours ; pour l'assistance à la messe, cent jours ; aux premières Vêpres, cent jours ; aux secondes Vêpres, cent jours, et pour l'assistance à Prime, Tierce, Sexte, None et Compiles, quarante jours pour chaque heure ; et nous accordons la même indulgence de cent jours pour chaque jour que l'on assistera à ces mêmes offices pendant l'Octave de la Fête. »

Et la voilà cette maison d'or construite par le Roi éternel et son peuple. Et c'est Vienne de Clément V et du Concile œcuménique, qui a y mis la façade et le couronnement.

Et c'est là un des plus beaux fleurons attachés à vos gloires religieuses.

Colonnes antiques de cette magnifique cathédrale, dites

nous comment vos pères ont acclamé ici Clément V, le Pontife de l'Eucharistie. Et aujourd'hui, du haut du ciel, ils ont eu, il semble, leur bonheur doublé en voyant leurs enfants remplir l'immense basilique et acclamer Jésus-Eucharistie.

Et parmi les petits enfants que les mamans levaient, avec la fierté de leur foi, vers l'Eucharistie, Jésus en a certainement choisi pour ses prêtres futurs.

Votre grand archevêque saint Avit, parlant à son peuple de Vienne, dans sa délicieuse homélie sur les Rogations fondées par saint Mamert, son parrain de baptême, s'écriait dans des transports de joie et de fierté :

« D'ici part ce fleuve immense aux eaux fécondantes des Rogations, et, déjà, par des canaux vivants, il a parcouru non seulement toute la Gaule, mais presque le monde entier. Et, chaque année, de ses flots bienfaisants, il purifie la terre de ses vices. »

Et voilà le second fleuve, celui de la Fête-Dieu, qui part de Vienne, plus beau et plus fertilisant encore que le premier.

Patriarches, Archevêques et Evêques du Concile, vous en êtes les canaux vivants ! Versez à flots les bienfaits de la Fête-Dieu sur vos peuples. Bientôt vos églises ne pourront plus contenir le concours des fidèles autour du Très Saint Sacrement. La solennité de la Fête-Dieu, échos prolongés de la grande Fête-Dieu de Vienne en 1312, sera célébrée dans le grand temple fleuri de la nature.

Sapins de la montagne qui avez entendu gronder l'orage et mugir la tempête, inclinez vos branches et saluez l'Auguste Sacrement qui passe.

Bois des coteaux, aux vertes et puissantes frondaisons, qui avez entendu les mélodies et les gazouillements des oiseaux du Bon Dieu, inclinez vos branches pour saluer l'Auguste Sacrement.

Palmes des régions équatoriales, qui avez mis dans la main des martyrs le symbole de leur triomphe, inclinez-vous, saluez l'Auguste Sacrement, qui est la gloire et la couronne des Martyrs.

Prêtres et fidèles, continuant et renouvelant par ces fêtes grandioses, six siècles de gloire, par des hymnes et des cantiques, chantons dans l'Eucharistie, notre Sauveur, notre Chef et notre Pasteur, qui, sur le chemin de cette vie, nous nourrit de son Corps et de son Sang, et dans l'éternité, nous récompense de sa gloire.